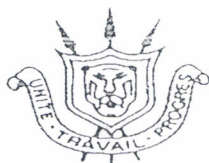


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/08 DU 28 NOVEMBRE 2025 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD GENERAL DE COOPERATION ECONOMIQUE, SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, SIGNE A LUANDA, LE 27 AVRIL 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord général de coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République d'Angola et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Luanda, le 27 avril 2010, est ratifié par la République du Burundi.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 28 novembre 2025

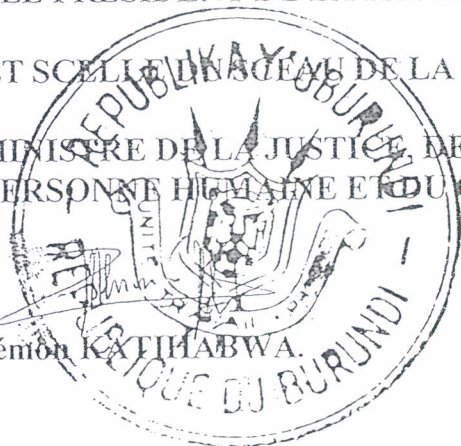
EVARISTE NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

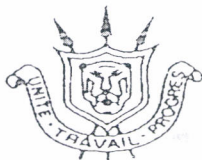
VU ET SCELLE DU Sceau de LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,

Arthémion KATIHABWA.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DE L'ACCORD GENERAL DE COOPERATION ECONOMIQUE,
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET CULTURELLE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, SIGNE A
LUANDA, LE 27 AVRIL 2010

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord général de coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République d'Angola et le Gouvernement de la République du Burundi, signé à Luanda, le 27 avril 2010 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons que cet Accord est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 28 novembre 2025

EVARISTE NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE
LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,

Arthémon KATITABWA

